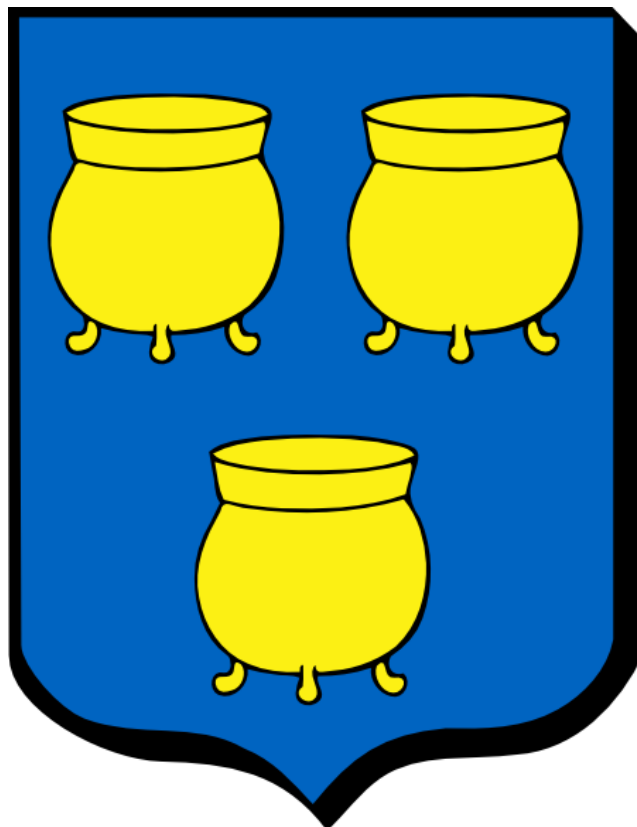


Gaultier (Gauthier, Gautier), Jean, seigneur de « Trouvray » (Trovray) en Guérande (représenté à la montre par Mathurin Michel)



Armes : D'azur à trois channes ou marmites d'or.

Les Gaultier apparaissent dans notre documentation dans la seconde moitié du XV^e siècle. Il faut y voir des bourgeois de Guérande dont la notabilité se lit dans leur présence continue à la confrérie Saint-Nicolas (ci-dessous). Engagés dans des fermes, mentionnés comme marchands, associés dans les armements croisicais, actifs sur le théâtre de la vie municipale guérandaise et disposant de moyens financiers, ils sont soucieux d'affranchir certains de leurs biens roturiers, et l'un d'entre eux, Jean, entre en possession d'une seigneurie, Trovray en Guérande, par échange. Leur notabilité consolidée, ils deviennent des gens de savoir et Pierre, d'une branche cadette, après avoir été lieutenant près la cour de Guérande accède à la chambre des comptes en la qualité de maître des comptes.

Pour le 31 août 1440, René Blanchard fait état d'un « anoblissement en faveur de Jean Gaultier, s^r de Trovay », avec pour référence « preuves de Malte (Archives de M. de Sécillon, au château de Kerfur) », et en note : « communication du marquis de L'Estourbeillon » (BLANCHARD, *op. cit.*, n° 2443). La mention de l'anoblissement de biens roturiers pourrait être recevable – mais les rentiers du domaine ducal de Guérande ne gardent pas trace d'un affranchissement correspondant –, mais celle du seigneur de Trovray ne l'est pas (ci-dessous). Aussi sans doute faut-il penser à une confusion avec Mathurin Gaultier, secrétaire du duc, qui n'est pas guérandais, et qui reçoit une exemption de fouage sensiblement le même jour, le 30 août 1440 (*Id. ibid.*, n° 2442).

La première mention des Gaultier à Guérande pourrait être du 22 octobre 1447 : il est alors cité la maison neuve de **Jean** Gaultier située aux environs de la porte Bizienne (Arch. dép. Loire-Atlantique, G 301). Il est alors un notable, et, de mai 1450 à mai 1451, l'un des deux procureurs de la confrérie de Saint-Nicolas (Arch. presbytère Guérande, confrérie Saint-Nicolas, vol. I, f° 21). Il est cité le 26 juin 1460 (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 14562). Le 8 août 1460, qualifié de marchand, il a pris, pour un an, la ferme des marais des Chartreux d'Auray au « terrouer » de Guérande mais ne peut l'exercer, les biens des Chartreux ayant été saisis par défaut d'obéissance (Arch. dép. Morbihan, 48 H 44). Il décède avant le 10 juillet 1462, date à laquelle, Perrine, sa veuve, obtient un répit dans une procédure judiciaire (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2, f° 71 v°).

Le couple paraît laisser deux enfants mineurs, Guillaume et Roland, dont le curateur Jean Perrodic, obtient le 4 juin 1468, un relèvement d'appel aux Grands Jours des régaires de l'évêque de Nantes à Guérande à l'encontre de Noël Le Saux (*ibid.*, B 6, f° 110 v°).

Guillaume Gaultier possède une maison à Guérande (*ibid.*, E 1400, 11 juin 1485). Il pourrait être le notaire qui paraphe un acte le 28 mars 1471 (n. st.). Cette activité – qui paraît ne pas avoir été poursuivie – n'exclut pas qu'il puisse être engagé dans le commerce maritime en lien avec des maîtres de navires croisicais si on l'identifie à Guillaume Gaultier que l'on trouve dans le « registre de la comptabilité » de Bordeaux où il est enregistré comme marchand pour des chargements de vin : le 15 février 1483, sur la « carvelle » *Le Grimolé* de Guérande dont le maître est Marc Cormeray et le 2 mai 1483 sur une autre « carvelle » *La Trinité* dont le maître est Olivier Le Boulc (DUCAUNES-DUVAL, Gaston, *Archives historiques du département de la Gironde. Registre de la comptabilité de Bordeaux, 1482-1483*, Paris-Bordeaux, col. « *Archives historiques du département de la Gironde*, t. L, p. 106, 128). En

pays guérandais, il est enregistré, le 23 octobre 1476, ainsi que sa sœur Catherine, dans un aveu de la seigneurie d'Escoublac (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1450). Il dispose de liquidités qui lui permettent, le 21 mai 1489, de déboursier 88 livres 2 sous pour affranchir 19 sous 8 deniers poge (demi-obole) de taille dus sur des biens du domaine ducal de Guérande (*ibid.*, B 1492, f° 2 v°). Engagé dans la vie municipale, le 8 octobre 1489, il reçoit « excuse de non comparaître aux montres » car il est « retenu » à la garde de la ville de Guérande (*ibid.*, B 12, f° 11 v°). Il a été procureur de la confrérie de Saint-Nicolas, à une date inconnue (Arch. presbytère Guérande, confrérie Saint-Nicolas, vol. I, f° 26 v°). Il décède avant le 14 août 1497 (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1462, aveu Roland Gaultier, ci-dessous).

Roland Gaultier possède une maison à Guérande (*ibid.*, 47 J 2, 29 juin 1486, 23 juin 1489, 16 décembre 1496, 1501, rue Saint-Michel). Le 14 février 1472, il est avec Pierre Gaultier parmi ceux qui s'engagent derrière le duc contre l'évêque de Nantes (*ibid.*, E 75/7, latin ; *ibid.*, E 75/8 ; *ibid.*, B 121, f° 194 v°-195 ; MORICE, *op. cit.*, t. III, f° 237-238, sur cette affaire, voir GALLICE, *Guérande...*, *op. cit.*, p. 128-130). Lui aussi dispose de moyens financiers substantiels qui lui permettent d'affranchir en mai 1489, 21 sous 1 denier maille de rente du domaine ducal, en versant pour cela 95 livres 3 sous 1 denier poge (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1492, f° 4). Il occupe une place notable dans la vie sociale guérandaise : le 16 mai 1490, il est miseur de la ville (*ibid.*, B 12, f° 120 v°), de mai 1492 à mai 1493, procureur de la confrérie de Saint-Nicolas (Arch. presbytère Guérande, confrérie Saint-Nicolas, vol. I, f° 30 v°). Il est cité le 12 décembre 1542 (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1519, f° 1882 v°) et le 14 août 1497, il est qualifié de marchand demeurant à Guérande dans une déclaration de ses biens soit : 29 œillets qu'il a affranchis et sont désormais tenus à foi, hommage et rachat et 35 sous de rente (*ibid.*, B 1465).

Roland a un fils **Jean** qui doit, lui-même, avoir un fils de même prénom qui est dénommé Jean le Jeune lorsqu'il est institué procureur de la confrérie Saint Nicolas en mai 1519 (Arch. presbytère Guérande, confrérie Saint-Nicolas, vol. I, f° 46 v° ; et Arch. dép. Loire-Atlantique, 1 E 123/1, 11 avril 1525). Tous deux demeurent à Guérande où ils ont chacun une maison (*ibid.*, 47 J 2, 16 décembre 1496, *ibid.*, G 303, 18 février 1525, *ibid.*, 1 E 123/1, 11 avril 1525 ; *ibid.*, E 1228/4, 25 juin 1528).

Jean Gaultier est cité : en 1495, dans le « pourvoay » (dénombrement) des biens tenus par la seigneurie de Campsillon en la paroisse de Batz : il dispose de 9 œillets de saline (*ibid.*, 1 E 260, f° 7-9 v°) ; le 28 novembre 1506, dans une procédure qui l'oppose à Guillaume

Penbulzo et sa femme (*ibid.*, B 16, f° 141, évocation à Nantes). Surtout en mai 1508, Jean Gaultier est donné comme seigneur de Trovray, lors de sa désignation comme procureur de la confrérie Saint-Nicolas, il en est membre depuis 1503, puis abbé en mai 1514 (Arch. presbytère Guérande, registres de la confrérie de Saint-Nicolas, vol. I, f° 37, 40, 40 v°, f°45 v°).

Auparavant, le 5 février 1465 (n.st.), Olivier Le Moël et Jeanne sa femme, déclaraient tenir à foi, hommage et rachat, à cause d'elle, l'« hergergement » de Trovray et 3 œillets de saline (Jean Gaultier, Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1461), puis le 26 août 1481, la maison de Trovray est mentionnée être en possession de Guyon Le Postec et sa femme (certains œillets de saline étant tenus à cause d'elle) (*ibid.*, B 1461, aveu de Alain Lesqueré et Perrine Geffroy sa femme. Les conditions d'acquisition de cette seigneurie sont précisées, le 12 juillet 1512, dans le testament de Jean Le Postec, fils de Guyon Le Postec. Il s'agit d'un échange fait entre ce dernier, d'une part, et Jean Gaultier et son épouse Allenette Baye, d'autre part (*ibid.*, G 301, et encore *ibid.*, B 1493, f° 24 v°). Jean Gaultier est encore cité le 24 août 1521, dans une procédure engagée par Catherine Le Comte, dame de Careil (*ibid.*, B 26, f° 98 ; celle-ci reçoit la possibilité d'ouvrir une enquête). Entre le 25 mai 1521 (*ibid.*, E 1229/1) et le 11 mars 1525 (*ibid.*, E 1230/1), il exerce comme avocat. Le 26 novembre 1527, il bénéficie d'une sauvegarde (BnF, ms.fr. 22318, p. 827).

Il disparaît avant le 17 janvier 1533 n. st.] (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1462), puisqu'à cette date se lit la mention de Jean Gaultier, fils de maître Jean Gaultier de son vivant seigneur de Trovray, alors qu'il est signalé la présence d'autres enfants du défunt dont les noms ne sont pas indiqués (*ibid.*, B 1462, minu présenté à la suite du décès de Guillaume Deno ; *ibid.*, B 1462, 8 février 1533).

Maître **Jean** Gaultier, fils du précédent, est seigneur de Trovray, et à ce titre, le 14 juillet 1536, il cotise à la taxe de franc fief pour un montant de 125 livres tournois en raison des maison, métairie et appartenances de Trovray, soit 120 journaux, et d'une maison noble et ses appartenances à Guérande dont les revenus nobles sont estimés respectivement à 11 et 10 livres (*ibid.*, B 3022, f° 44-44 v° et site « Archives remarquables »).

Il pourrait exercer des fonctions judiciaires : en août-octobre 1533, il est qualifié de « substitute » (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1492), ce qui pourrait en faire l'adjoint de l'alloué royal près la cour de Guérande, qui, n'ayant pas licence d'« exercer sondit office »

jusque dans trois ans, reçoit l'autorisation d'y placer homme « ydoine et suffisant tel qu'il luy plaira pour ledit temps » (*ibid.*, B 33, f° 51 v°, 29 mars 1531). Les 15 et 16 mai 1534, il figure, lors de la montre, parmi « les faisans ung archier » ; absent, il est représenté par Mathurin Michel (transcription, f° 4 v° et site « Archives remarquables »). Le 10 juillet 1535, maître Jean Gaultier est en conflit avec Guillaume Sorel (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 37, f° 111, appel au Conseil). Il est cité : le 2 juillet 1536 (*ibid.*, B 1452) et le 14 mai 1540 (*ibid.*, B 1465) mais pourrait disparaître avant le 27 juin 1540, laissant une veuve, Marguerite de Maurac, et un fils mineur Marc (*ibid.*, B 1478, minu de Jean Gaultier, seigneur du Myner). Ces éléments de généalogie sont repris par les commissaires de la réformation du domaine ducal de Guérande en 1541 qui écrivent : « Jehan Gaultier, duquel fut filz autre Jehan Gaultier, seigneur de Trouvay, duquel Jehan Gaultier, s^r de Trouvay, est heritier, Marc Gaultier, myneur » qui est placé sous la tutelle de Pierre Gaultier (*ibid.*, B 1493, f° 60 v° et 62.), sa tante maternelle qui a épousé Jean de Cleuz (Laiguen . René de, Arch. dép. Morbihan, 9 J 17, n° 230, sans référence).

Marc est seigneur de Trovray. Le 21 juin 1540, Pierre Gaultier et Marguerite de Maurac, veuve de Jean Gaultier, rendent hommage au roi, ainsi que Marc Gaultier, par l'entremise de Pierre, son oncle qui en a la garde (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2413, f° 219). Le 12 décembre 1540, maître Pierre Gaultier présente un minu au roi pour ce qui vient de la succession de son père Jean Gaultier (l'aîné des deux Jean précédemment cités dont Pierre serait un fils cadet ; puisque son neveu est Marc) et est tenu du roi dans le domaine de Guérande, soit : 12, 5 journaux de terre et 117 œillets de saline (*ibid.*, B 1463). Il lui est connu des fonctions judiciaires : en 1541, il est lieutenant de Guérande (*ibid.*, B 1493) et encore le 6 mai 1544 (*ibid.*, B 575, f° 55 v°).

Pierre, oncle de Marc, doit être distingué d'un autre Pierre Gaultier, qualifié, en mai 1544, de seigneur de Kerfur et de lieutenant de la cour ducale de Guérande alors qu'il est initié procureur de la confrérie Saint-Nicolas de Guérande (Arch. presbytère de Guérande, registres de la confrérie Saint-Nicolas, vol., II, f° 13 v°). Il est l'époux d'Anne de Sécillon ; héritière de Kerfur (Arch. dép. Loire-Atlantique, 198 J 138, après 1547), et tous deux, le 2 juin 1550, en tant que seigneur et dame de Kerfur, rendent hommage au roi (*ibid.*, B 2408, f° 76). Peu auparavant, en 1547, Pierre Baye et son épouse Jeanne de Kerveno sont en procès avec Pierre Gaultier et Anne de Sécillon, seigneur et dame de Kerfur, à propos de la « rompture et de la demolcion » d'un fossé (*ibid.*, 198 J 138). Pierre accède à la chambre des

comptes dont il devient maître des comptes à la suite de la résignation à survivance de Noël Hays le 4 mai 1552 (*ibid.*, B 53, f° 179). Il entre en charge, au plus tard au début de l'année 1553, et est toujours membre de la chambre en mai 1557. Son acte d'institution indique qu'il était lieutenant et juge ordinaire de Guérande. Son entrée à la chambre est précédée d'une enquête de bonne vie et mœurs (menée en 1551) qui est l'une des trois datant du XVI^e siècle encore conservées. À une période où une répression de plus en plus sévère se met en place contre les protestants à la suite de l'édit de Châteaubriant, les témoins attestent surtout de la catholicité du postulant. Ils affirment ainsi qu'il est catholique, «l'avoir veu vivre en bon chrestien, hanter, frequenter et assister au service de Dieu et de son Eglise et vivre comme vray catholique et n'avoir sceu ne entendu qu'il ayt james esté soubzpesonne ne accuse d'aucun cas de malefices ne avoir este touche ou souille d'aucune heresie luthérienne ou autres erreurs et faulces doctrynes » et l'avoir « toujours veu observant les statuz et constitutions de l'Eglise en faisant office de vray fidèle et chrestien ». Cinq témoins sont entendus. Trois sont des laïcs issus du même milieu professionnel que le candidat (sénéchaussée de Guérande) et deux sont des clercs : Jean Deno est chanoine à la collégiale Saint-Aubin de Guérande et Adrien Lerminier, prieur au couvent dominicain Saint-Yves de Guérande et inquisiteur de la foi (*ibid.*, B 53, f° 180 ; LE PAGE, *Finances...*, *op. cit.*, p. 628).

Gaëtan d'Aviau de Ternay (*Dictionnaire des magistrats de la chambre des comptes de Bretagne*, Paris, 1995, p. 160) indique que l'auditeur des comptes est fils de Jean Gaultier et de Marguerite de Maurac, ce qui en fait un frère cadet de Marc ; frère cadet encore mineur en 1540, à l'image de Marc, et qui ne peut être le Pierre Gaultier tuteur de Marc en 1540.

D'autres Gaultier peuvent être cités, dont certains en lien avec Le Croisic :

- Alain. Il est cité le 17 février 1462 (n.st.) (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1522, f° 955 v°).
- Pierre. Il est mentionné 12 janvier 1500 (n.st.) (*ibid.*, B 1476).
- Jacques. Il exerce comme notaire avant le 29 novembre 1503, date à laquelle étant décédé, son office de notaire à la cour de Guérande est donné à Denis Mahet (*ibid.*, B 14, f° 159).
- Jean. Le 16 août 1508, il est marié à une fille de Pierre Morvelle (*ibid.*, B 1465).
- dans les registres de baptêmes du Croisic : 18 janvier 1510 ; Catherine, épouse de Jean Cognan; Guillaume, 26 juin 1511 (f° 23 v°).

- Julien. Le 22 avril 1515, homme d'Église, il est le second nom donné dans le testament des fondateurs pour être chapelain de la chapellenie Saint-René et Saint-Michel servie en la collégiale Saint-Aubin de Guérande (*ibid.*, G 304). ;
- Simon. Maître de navire, il obtient évocation, le 31 mars 1515, à Nantes pour la prise d'un navire par des Espagnols (*ibid.*, B 22, f° 56) ; le 28 mai 1517, avec Jean Gras, Pierre Menguer, Jean Le Roy et autres, il est ajourné à Bayonne à l'instigation d'Espagnols (*ibid.*, B 23, f° 219 v°).
- Aliénor. Le 14 mai 1540, elle rend un aveu en tant que dame du Prat (*ibid.*, B 1517, f° 181 v°).
- Roland. Il est mentionné le 12 décembre 1540 (*ibid.*, B 1517, f° 1617, et 225 ; *ibid.*, B 1527, f° 2762 v°).
- Perrine. Elle est le 1^{er} juin 1543, l'épouse de Jean de Cleuz (*ibid.*, B 1482).
- Guillemette. Elle a épousé Jean de Sécillon (*ibid.*, G 389, 10 juillet 1543), ce dernier est seigneur du Cosquer (*ibid.*, B 1540).

Voir encore (ci-dessous) Jean Gaultier, seigneur du « Myner »

Alain GALLICE



Guérande, manoir de Trovray, état actuel

Très remanié, le manoir actuel de Trovray comporte deux niveaux. La partie ancienne, qui se situe à l'ouest, conserve, au rez-de-chaussée, sur le mur pignon sud, des consoles en pyramide renversée reposant sur des piédroits qui témoignent de l'existence d'une ancienne salle basse. À ce corps de logis est associé, en retour d'angle au nord, un bâtiment, sans doute celui de l'ancienne métairie, qui conserve porte d'origine, percée sur le mur gouttereau sud et surmontée d'un arc légèrement brisé. Ces éléments anciens sont à dater de la seconde moitié du XV^e siècle ou de la première partie du XVI^e siècle (sire de l'Inventaire des Pays-de-la-Loire, en ligne).

Gaultier Jean le jeune, garde naturel de ses enfants (« non comperans à la montre », ; transcrit, f^o 12 Arch. dép. Loire-Atlantique)

Il pourrait s'agir de Jean Gaultier, seigneur du « Myner » qui, en décembre 1539, rend hommage au roi pour la métairie de la Ville-au-Gal en Saint-André-des-Eaux appartenant à Louise Cramezel, en tant qu'héritière de sa mère, Jeanne de Kerpoisson (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1478). Il pourrait être un frère de Pierre Gaultier (voir ci-dessus), ce qui

implique que Jean Gaultier soit veuf d'un premier mariage, et en garde des enfants nés de cette union contractée avant 1534, alliance qui aurait pu le mettre en possession de la seigneurie de « Myner » qui ne semble pas être située en pays guérandais. Fait-il alors penser à une seigneurie de la Minière en Grand-Fougeray. Mais il pourrait s'agir d'un frère cadet de Jean (le fils), un minu, déjà cité mentionnant la présence d'autres enfants de Jean Gaultier (le père) dont les noms ne sont pas indiqués.

Alain GALLICE, Charlotte FAUCHERAND

GALLICE Alain, « Gaultier (Gaulthier, Gautier) », *Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires*, mis en ligne le 1^{er} mars 2024